



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice 13
Présents 11 (+2 pouvoirs)
Votants 13
Pour 13

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
le 17 DECEMBRE à 20 heures**

Date de la convocation du conseil municipal : 10 décembre 2018

Présents : Armelle DESJOYAUX - Marc VIAL- Jean Marc CHANAVAT
Ghislaine GARNIER- Joëlle TOINON - Philippe BOULOUMIE- Bernard
LOUISON- Véronique MOUNIER - Marlène PERRET - Jean- Louis TOINON
- Caroline VIAL -

Excusés : Laila GAUTHIER (pouvoir à Véronique MOUNIER) - Thierry
PAILLEUX (pouvoir à Jean-Louis TOINON)

Secrétaire de séance : Marc VIAL

ARRET PROJET DE REVISION DU PLU – N° 20181201

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée en 2016 a abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique. La concertation s'est effectuée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les délibérations du conseil municipal,

en date du 29 mai 2012, n°16/2012 ayant approuvé le PLU,

en date du 26 mars 2015, n° 28/2015 et en date du 23 mai 2016, n° 21/2016 ayant prescrit la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation.

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 8 octobre 2018,

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

TIRE le bilan de la concertation

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés :

- ▶ Affichage des délibérations prescrivant la révision du PLU,
- ▶ Site Internet de la commune
- ▶ Panneau lumineux à partir du 27 mai 2016,
- ▶ Réunion publique avec la population le 15 octobre 2018.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- ▶ un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à la disposition du public tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- ▶ une réunion publique a été organisée le 15 octobre 2018.

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée,
considère ce bilan favorable.

ARRETE le projet de révision du PLU de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération,

PRECISE que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera notifié pour avis

à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L132-7, L132-9 et L 132-10 du Code de l'Urbanisme,

à l'ensemble des personnes mentionnées à l'article L132-12 du code de l'urbanisme qui en ont fait la demande,

DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie,

INFORME que le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour copie conforme,
Le 18 décembre 2018
Pour le maire,
Joelle TOJNON, adjointe,

